

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2008

Étaient présents : MM. GOUBET.LAZZARONI.Mmes GUILLET.ACCARDO.ROY.
MM. MICOUD.ROCHE.Mme JOSSERAND.M.PELARDY.Mmes GIROT.WIELAND-
MARET.CUMIN.BRIDAY.M. MESNIER.Mme LAMBRINIDIS.MM. MICHAUD.CHARTON.
PERNOT.BAGHDASSARIAN.AUBERT

Excusés : MM.VIALLAND.MARMEYS.HERPOYAN.

Absents : M.LEMAITRE.Mme MADER.MM.CHALAYER.GOSTANIAN.

I - Désignation du secrétaire de séance :

Marie GIROT est désignée comme secrétaire de séance

II - Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2008

Remarque de M. BAGHDASSARIAN: il souhaite que sa question concernant les taux d'imposition figure sur le compte-rendu. M. GOUBET confirme qu'il n'y a pas d'augmentation des taux municipaux au niveau du budget supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

III - TRAVAUX

Rapporteur : Mme GUILLET

1) - Validation des avenants passés en commission d'appel d'offres pour la reconstruction du pôle petite enfance "F. Dolto".

a) - avenants dont le montant est supérieur à 5 % du marché initial :

- lot 1 - entreprise PARUTTO pour 8 338,00 €

- lot 8 - entreprise STORIA pour 2 896,86 €

- lot 14 - entreprise A.D.S.E. pour 4 710,20 €

Délibération votée à l'unanimité

b) - avenants dont le montant est inférieur à 5 % du marché initial :

- lot 2 - entreprise REPELIN et Cie pour 3 183,36 €

- lot 5 - CHOSSET LUCHESSA SARL pour 999,00 €

- lot 6 : Menuiserie MAGNON Michel pour 2 154,07 €

- lot 9 - FONTAINE Louis SARL pour 1 232,00 €

- lot 10 - entreprise FICAGNA pour 1 205,00 €

- lot 13 - entreprise GOIFFON pour 1 107,00 €

Délibération votée à l'unanimité

M. PERNOT ne prend pas part au vote.

Rappel :

- Montant initial tous lots confondus du marché :

1 341 040,21 € HT soit 1 603 884,09 € TTC

- Montant définitif tous lots confondus :

1 402 135,80 € HT soit 4,56 % d'augmentation par rapport au montant initial

- Remboursement assurance : 1 323 875,00 € TTC

- Complément assurance : 5 485,00 € TTC

- Subvention Conseil général : 28 634,00 € TTC

- Subvention CAF : 3 786,00 € TTC

Total : 1 385 854,00 € TTC

La différence restant à la charge de la commune s'élève à : 281 100,40 € TTC

c) - MAPA pour fourniture divers ustensiles de cuisine :

La société THEVENON est retenue pour un montant de 10 001,03 € HT

Délibération votée à l'unanimité.

Pour conclure :

- la municipalité propose aux Mauriciens une visite le samedi 1^{er} mars (9h30 - 12h30) conduite par le personnel du service enfance.
- Anne PINEL, directrice, contactera les parents pour une visite le lundi 3 mars.
- Les enfants des deux classes maternelles réintégreront les classes début mars.

IV - FINANCES

Rapporteur : M. VIALLAND

1) - marché école élémentaire - lots 12 et 13 : accord amiable de renoncement d'application des pénalités envers l'entreprise GOIFFON

Délibération votée à l'unanimité.

M. PERNOT ne prend pas part au vote.

2) - Imputation en section d'investissement de biens d'une valeur inférieure à 500 € TTC constituant des immobilisations.

Délibération votée à l'unanimité.

3) - Attribution d'un fonds de concours par la CCMP :

La somme de 289 620 € a été attribuée à la commune pour l'opération "aménagement du cimetière et création d'un columbarium".

Délibération votée à l'unanimité.

V - INFORMATIONS DIVERSES

- Le Tribunal administratif confirme le désistement du recours de M.BAGHDASSARIAN concernant le PLU.

- M. PERNOT signale des problèmes au niveau de la gare (rampe handicapés non conforme, seuil supérieur à 50 cm imposant un garde-corps).

M. GOUBET précise que ces travaux dépendent de la SNCF.

- M. PERNOT s'interroge sur la subvention de 1 million d'euros attribuée par le Conseil général via la CCMP pour l'installation d'entreprises.

- M. GOUBET confirme qu'il s'agit d'un soutien à l'activité industrielle dans le département.